



de l'école au supérieur

► Communiqué de presse

info@snalc.fr - snalc.fr - @SNALC_national

REMONTÉES DES NOTES DU BACCALAURÉAT : **NON,** CE N'EST PAS NORMAL

Le **SNALC** a pris connaissance des explications apportées hier par le directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) suite à son alerte sur les hausses magiques constatées par les nombreux correcteurs des notes des épreuves de spécialité.

Le **SNALC** maintient qu'il y a eu des dysfonctionnements réels et sérieux dans plusieurs académies. Il rejoint le DGESCO sur le fait que ces dysfonctionnements ne sont pas à attribuer à une consigne nationale ou à une intervention directe du ministère.

En revanche, *a minima* dans les académies franciliennes, les phénomènes constatés ne correspondent absolument pas à la déclaration selon laquelle « *le travail d'harmonisation est resté le même* ». Si des académies ont bien tenu, en présence ou à distance, les réunions d'harmonisation post-correction habituelles avec les correcteurs, cela n'a pas été le cas partout. Tous les collègues qui se sont émus des modifications à la hausse de leurs notes nous confirment bien qu'ils n'ont été conviés à aucune réunion d'harmonisation post-correction, et que ces changements de notes se sont faits sans les en avertir et sans les y associer. Ces hausses ne s'expliquent d'ailleurs généralement pas par les différences de difficulté entre les sujets du jour 1 et du jour 2, puisque nous avons de nombreux témoignages fiables de collègues ayant corrigé des sujets différents et qui ont vu l'ensemble de leurs notes remontées de la même façon.

Le **SNALC** demande donc que toutes les modifications qui ont eu lieu sans aucun échange avec les correcteurs soient annulées, et que les notes soient transmises telles qu'elles ont été mises par le correcteur au jury d'examen. Le **SNALC** demande évidemment qu'une réunion bilan de cette session 2022 ait lieu au ministère avec les organisations syndicales représentatives, et que les procès-verbaux des réunions d'harmonisation auxquelles les correcteurs n'étaient pas conviés lui soient transmis.

Paris, le 14 juin 2022

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, president-national@snalc.fr

SNALC. De l'école au supérieur